



RAPPORT  
D'ACTIVITÉ

2025

**Centre d'Hébergement d'Urgence  
Femmes Victimes de Violences  
(CHU FVV, 50 places)**

# Centre d'Hébergement d'Urgence Femmes Victimes de Violences (CHU FVV 50 places)

## BILAN D'ACTIVITÉ

2025

### INTRODUCTION

#### ► FINALITÉ ET MISSIONS

**Le Centre d'hébergement d'urgence à destination des femmes victimes de violences avec ou sans enfants (CHU FVV) de l'AUVM a pour missions prioritaires :**

- **d'accueillir en urgence** et sans condition dans un lieu sécurisé ;
- **de mettre à l'abri des femmes victimes de violences**, avec ou sans enfants ;
- **de leur assurer l'orientation** vers une prise en charge médicale, psychologique et juridique ;
- **de garantir leur domiciliation** et leur accès aux droits et à l'information ;

- **de déployer un accompagnement social global** (gestion budgétaire, employabilité/insertion professionnelle, savoir-habiter) ;
- **d'assurer la mise à jour systématique des demandes** sur le système d'information du Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SI-SIAO, hébergement et insertion) ;
- **de mettre en œuvre des mesures de sécurité** et de sécurisation renforcées ;
- **d'inscrire chaque femme accueillie dans un parcours de sortie durable** de la violence.

Ces objectifs ont structuré l'ensemble de l'organisation du CHU FVV et de l'accompagnement proposé en 2025.

## ► BILAN DE L'ACTIVITÉ 2025

Le CHU FVV dispose de quatorze logements diffus permettant une mise en sécurité de niveau 1 et 2, si nécessaire rapide, sécurisée et confidentielle, pour les femmes orientées par le Service intégré de l'accueil et de l'orientation du Val-de-Marne (SIAO 94). Ces logements sont **entièrement équipés** et dotés d'une **sécurité renforcée** par l'anonymisation des adresses, une surveillance permanente et un professionnel d'astreinte joignable. Au 31 décembre 2025, l'ensemble des logements était occupé.

Cette année encore, l'accompagnement proposé est resté **global et pluridisciplinaire**, en incluant l'accès aux soins, le soutien juridique et administratif, ainsi que l'accompagnement au savoir-habiter. D'autre part, le Service a continué à majoritairement accueillir des situations de niveau 2, tout en étant capable de répondre à des urgences de niveau 1.

Les résidentes ont pu participer à des temps d'échanges en groupe et à des **ateliers thématiques**, notamment autour de l'estime de soi et de la reconstruction après les violences. À l'aide d'outils concrets destinés à soutenir les mères accueillies, un travail important a été mené sur la **santé sexuelle, la parentalité et les impacts des violences sur les enfants**.

L'accompagnement à l'**accès aux soins** a également été poursuivi au sein du CHU FVV.

L'**accès aux droits** a représenté un autre volet, central, de notre accompagnement. Il a concerné les démarches administratives et juridiques des résidentes, leur accompagnement à la préfecture, leur régularisation et leur accès à des aides financières et alimentaires. Nous avons également orienté de nombreuses femmes vers des cours de français afin de renforcer leur autonomie.

Par ailleurs, l'**insertion professionnelle** a connu un développement significatif au sein du CHU FVV, grâce à notre partenariat avec un prestataire externe spécialisé, qui a permis à plusieurs femmes de se remobiliser et d'envisager une formation, un emploi ou une activité bénévole. Un accompagnement budgétaire individualisé a aussi permis d'aider les résidentes à se constituer une épargne en vue d'un futur logement.

Enfin, l'année 2025 s'est distinguée par la **consolidation de notre dispositif, le renforcement de nos partenariats et la mise en place d'un accompagnement toujours plus structuré**, cohérent et sécurisant pour les femmes accueillies.



## 1. L'ORGANISATION ET LE DISPOSITIF DE SÉCURISATION

**L**e CHU FVV de l'AUMV assure l'hébergement de l'ensemble des ménages accueillis au sein de logements individuels diffus, qui leur offrent le cadre de vie stable et protecteur indispensable à leur mise en sécurité. Quatorze appartements, allant du studio au T4, sont mobilisés à cet effet. L'implantation territoriale diversifiée de ces appartements – répartis entre dix communes du Val-de-Marne – permet à la fois de répondre aux besoins des différentes configurations familiales reçues et de réfléchir aux moyens de leur assurer une protection géographique.

**Les logements sont intégralement aménagés** avec l'ensemble du mobilier et des équipements nécessaires, afin de garantir une installation immédiate aux femmes et aux enfants accueillis, y compris lorsqu'ils arrivent sans effets personnels. Ce choix contribue à assurer des conditions d'accueil dignes pour le public accompagné.

**La sécurisation du dispositif proposé demeure une priorité.** La confidentialité des adresses,

la fourniture d'une domiciliation extérieure à l'Association et la présence continue de notre équipe au sein du CHU (surveillance nocturne) constituent les principaux leviers de protection utilisés. Ces mesures, associées à un accompagnement rigoureux, permettent de prévenir les risques et de garantir une vigilance constante.

**L'accompagnement des familles repose sur une équipe pluridisciplinaire dédiée,** composée de travailleurs sociaux diplômés, d'une coordinatrice et d'une cheffe de service. Des agents de service spécialisés permettent par ailleurs de maintenir la continuité de l'intervention en soirée, la nuit et le week-end. Une astreinte assurée en permanence par l'encadrement, vient renforcer ce dispositif en offrant une réactivité immédiate en cas de situation urgente ou complexe.

**Ce modèle d'hébergement et d'accompagnement vise à offrir aux femmes accueillies et à leurs enfants un environnement sécurisant,** propice à la stabilisation de leur parcours et à l'émergence de perspectives d'insertion pour elles.



## 2. L'ACCUEIL EN URGENCE ET LA MISE EN SÉCURITÉ

Le Service FVV accueille exclusivement des femmes victimes de violences avec ou sans leurs enfants. **Dans ce type de dispositif, la réactivité est de rigueur.** En effet, l'admission des ménages au sein du Service peut intervenir soit à la suite immédiate d'un départ du domicile, soit après un premier séjour au sein de l'un des dispositifs d'accueil d'urgence du Val-de-Marne, auquel cas elle s'inscrit dans la continuité du départ. Pour répondre aux besoins d'hébergement et de mise en sécurité de ce public, l'AUVM fait preuve d'une volonté ferme de procéder à son accueil rapide.

**Le processus d'admission suit plusieurs étapes,** nécessaires pour garantir un accueil de qualité, respectueux des résidentes et propices aux conditions d'une mise en sécurité réussie. Cependant, si la situation l'exige, l'admission peut être immédiate.

### ► LES ÉTAPES MENANT À L'ADMISSION

#### 1. La première prise de contact

Quand le Service intégré de l'accueil et de l'orientation du Val-de-Marne (SIAO 94) nous transmet une orientation, la cheffe de service prend contact avec la famille orientée. Lors du premier contact téléphonique, elle vérifie que la personne et/ou l'auteur présumé des violences ne possède aucun point d'attache dans la ville où se situe le logement disponible (ancien domicile, famille y résidant, lieu de travail, etc.). Cette vérification constitue un premier moyen de garantir la sécurité du public accueilli. Les conditions d'accueil sont alors brièvement présentées à la personne contactée afin qu'elle puisse d'ores et déjà se représenter les règles de vie et les modalités d'accompagnement au sein du CHU FVV. Enfin, un entretien de préadmission est fixé dans un délai de 48 heures, sauf urgence.

#### 2. La préadmission

Lors de l'entretien de préadmission, mené en présence de la cheffe de service et d'un référent social de

l'AUVM, **plusieurs sujets engageant la sécurité de la personne sont abordés** afin de l'accueillir dans les meilleures conditions : lieux connus par l'auteur présumé des violences (emploi, scolarité des enfants, etc.) ; liens administratifs avec lui (mutuelle commune, avis d'imposition unique, compte bancaire joint, etc.) ; et enfin, sécurisation du téléphone et des réseaux sociaux (accès aux réseaux par l'auteur, surveillance du téléphone et géolocalisation).

**Nous demandons également à la personne accueillie si elle a déjà engagé des démarches juridiques,** telles qu'un dépôt de plainte, une demande d'ordonnance de protection ou une saisine du juge aux affaires familiales (JAF).

**Par ailleurs, nous exposons à la personne reçue les règles de vie du Service,** ainsi que ses droits ; nous lui remettons le livret d'accueil et la *Charte des droits et libertés de la personne accueillie* ; et nous lui expliquons l'accompagnement social global mis en œuvre au sein du CHU.

**Enfin, nous laissons à la candidate un délai de réflexion suffisant** avant d'accepter ou non d'intégrer la structure. Ce délai lui permet de commencer à poser des choix et à s'extraire de l'emprise de l'auteur.

#### TÉMOIGNAGE

*« Je tiens vraiment à remercier les professionnelles de l'équipe du CHU FVV. Grâce à elles, j'ai compris que ce que j'ai subi n'était ni normal ni acceptable. J'ai pu en parler ouvertement, et elles m'ont aidée à réaliser que reprendre confiance en moi passait aussi par le fait de travailler, de sortir de chez moi et de faire soigner mes problèmes de dos. Malgré des bureaux situés un peu loin du lieu d'hébergement, ma référente trouve toujours un moyen d'être là pour moi, même à la dernière minute si j'en ai vraiment besoin. » Mme A.*

### 3. L'admission

L'admission est assurée au sein des bureaux, par une référente sociale en lien avec la coordinatrice. Ce temps est consacré :

- à la **signature du contrat de séjour et au rappel du cadre**, afin de souligner les règles de vie, mais aussi les obligations de chacun (personne accueillie et membres de l'équipe) ;
- à l'**amorçage d'un travail sur la sécurité** de la femme accueillie, en particulier sur la possibilité de désactiver sa géolocalisation, avec son accord ;
- à la **communication de conseils relatifs à l'assurance de sa propre sécurité** par la personne accompagnée.

Un travail est engagé autour des attaches partagées avec l'auteur présumé, afin d'empêcher celui-ci d'accéder à ses informations, notamment par la désolidarisation de son compte à la Caisse d'allocations familiales (CAF).

### ▶ LES LIEUX D'HÉBERGEMENT ET LA MISE EN SÉCURITÉ

**Les missions principales du CHU FVV sont la mise en sécurité et l'hébergement des familles.**

Dans ce double objectif, l'AUVM accueille dans des logements individuels en diffus, répartis dans plusieurs communes du Val-de-Marne. Cette organisation lui permet de garantir la **confidentialité des adresses**





et, ainsi, la sécurité des ménages face aux auteurs présumés des violences subies. L'équipe accompagne par ailleurs les résidentes dans la création d'une adresse de domiciliation, qui leur permet de recevoir leur courrier et de mener leurs démarches administratives et juridiques sans révéler leur lieu d'hébergement.

**La sécurité des ménages accueillis est renforcée par le passage quotidien des agents de service intérieur (ASI) après 20 heures, qui vérifient la présence des familles, répondent à leurs besoins et recueillent leurs inquiétudes.**

**Une astreinte assurée 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 par un cadre du Pôle Protection et Insertion de l'AUVM permet également des prises de décision rapides en cas d'urgence.**

Par ailleurs, **l'équipe sensibilise les résidentes aux réflexes de sécurité à adopter**, tels que la discrétion sur les réseaux sociaux ou la séparation des documents administratifs.

### **L'hébergement vise par ailleurs à offrir des conditions dignes et adaptées aux familles accueillies.**

**Les travailleurs sociaux visitent chaque semaine les ménages**, afin d'évaluer leurs besoins matériels et de recueillir leurs observations, à l'aide d'un outil d'observation technique retravaillé pour préciser les points à contrôler.

Pour garantir un accueil de qualité aux personnes hébergées, **un agent technique assure**, par ailleurs, la petite maintenance des appartements, l'installation du mobilier et la réalisation de travaux.

**Un binôme agent technique/référente sociale réalise, quant à lui, des états des lieux intermédiaires trimestriels** afin de suivre les besoins en travaux et mobilier, et de constater d'éventuelles dégradations.

Enfin, **le Service entretient un lien étroit avec les bailleurs** afin de résoudre les problèmes techniques relevant de leur responsabilité, tout en impliquant les familles dans la communication afin de les préparer à l'autonomie et à un futur accès au logement social.

### 3. LE PUBLIC ACCUEILLI

La spécificité du public accueilli est pleinement prise en compte dans l'accompagnement social proposé au quotidien. **Les conséquences des violences sont en effet multiples et multidimensionnelles**, notamment sur le plan psychologique. Les femmes accueillies peuvent présenter des états de stress post-traumatique, de dépression, des reviviscences ou encore des états de dissociation. Ces troubles, dont l'impact sur la vie quotidienne est significatif, ne doivent pas être négligés.

S'il apparaît indispensable d'orienter les femmes accueillies vers un suivi psychologique, après avoir mené un travail préalable autour de l'acceptation d'une telle démarche, il est également essentiel de reconnaître que **leurs traumatismes constituent des freins majeurs à leur insertion**. Leurs symptômes, susceptibles d'affecter leur sommeil, leur alimentation ou encore leur hygiène de vie, peuvent empêcher la réunion immédiate des conditions favorables à la conduite d'un travail autour de l'insertion professionnelle, entre autres.

C'est pourquoi **il est nécessaire de travailler les conséquences des violences de manière transversale dans l'accompagnement**. Les violences impactent fortement l'autonomie des personnes victimes, l'auteur les empêchant parfois de mobiliser leurs ressources et leurs compétences. Ainsi, leur accompagnement dans les démarches administratives repose avant tout sur un travail de réassurance et de restauration de la confiance en soi, indispen-

sable pour leur permettre de retrouver progressivement leur capacité d'agir et leur autonomie.

**Les violences entraînent également des situations d'isolement**, la rupture des liens familiaux et amicaux répondant à la volonté de contrôle de l'auteur présumé. Il est alors indispensable de travailler sur la socialisation et la création de liens : l'ouverture à l'autre suscitant fréquemment d'importantes craintes chez les personnes victimes de violences, un accompagnement est mis en place pour favoriser la reprise progressive des relations sociales.

**Le Service accueil également des enfants co-victimes de violences**, lesquelles déséquilibrent la relation mère-enfant en affectant la posture maternelle. À ce titre, l'observation, l'analyse et la création de liens constituent un axe essentiel du travail de l'équipe du CHU FVV.

Ainsi, accueillir des personnes en situation de vulnérabilité nécessite non seulement de mettre en place des précautions spécifiques, mais aussi de les accompagner vers l'accès aux dispositifs de droit commun afin d'éviter de les enfermer dans un statut de victimes et de soutenir la poursuite de leur parcours.

**En 2025, 15 ménages ont été accueillis**, dont trois non victimes de violences (issus du transfert de places exceptionnelles), pour lesquels une réorientation a été travaillée avec la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL).

Actuellement, **la moitié des ménages accueillis présentent des droits administratifs incomplets**. Cette situation constitue un frein majeur à l'accès à l'emploi, au logement social et à l'autonomie financière de ces ménages. Les référentes sociales accompagnent activement la régularisation des situations administratives, en lien avec des associations spécialisées, des juristes

#### TÉMOIGNAGE

*« À mon arrivée au CHU FVV, j'étais vraiment sur la défensive avec tout le monde. Je ne m'ouvrais à personne, ni même aux règles énoncées dans le règlement. Pourtant, ces règles ont été établies pour le bien des femmes du CHU FVV, pour la sécurité de toutes. Puis ma référente est arrivée. Elle a su me parler, me comprendre et voir en moi la personne que je suis. » Mme H.*

et des avocats compétents en droit des étrangers. Elles soutiennent les femmes dans leurs démarches et, si nécessaire, les accompagnent à la préfecture afin de réduire leurs craintes liées aux institutions. Dans certains cas, une demande de titre de séjour peut être engagée au titre des violences subies, bien que cette démarche exige des éléments de preuve souvent difficiles à réunir. Le dépôt de plainte et la demande d'une ordonnance de protection constituent des leviers importants, mais ces démarches restent complexes pour de nombreuses femmes, notamment en raison de la peur des représailles ou du rejet familial.

**Le CHU FVV accueille un public issu de cultures et de pays variés.** Le recours à des services d'interprétariat spécialisés permet de garantir une communication claire et une compréhension éclairée. Les femmes

accompagnées ont également été orientées vers des dispositifs proposant des cours de français, essentiels pour leur permettre d'accéder à leurs droits et d'effectuer leurs démarches. Par ailleurs, des sorties, notamment au cinéma, ont été organisées afin de renforcer l'apprentissage linguistique et l'ouverture culturelle des femmes accueillies. Pour certaines d'entre elles, ces sorties ont été l'occasion de vivre une première expérience.

**Enfin, l'accès à la culture et aux loisirs constitue un axe complémentaire de l'accompagnement proposé** au CHU FVV, qui favorise l'intégration citoyenne des mères et de leurs enfants et leur offre un espace de respiration. Dans cette dynamique, un partenariat avec l'association Cultures du Cœur a été développé afin de leur permettre d'accéder gratuitement à diverses activités et sorties.



## 4. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL GLOBAL

### ► MODALITÉS ET OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT

**L'équipe est composée :** d'une Directrice de Pôle, d'une cheffe de service, d'une coordinatrice, de plusieurs référentes sociales, d'un agent administratif et d'un agent technique.

**Des agents de sécurité intérieure (ASI)** interviennent également de 16 heures à 9 heures 30, afin de répondre aux besoins des familles en cas de problème durant la nuit et d'assurer la sécurité des résidentes. **Un cadre d'astreinte** est par ailleurs joignable 24 heures sur 24, 365 jours par an.

**Concrètement, l'accompagnement du public se déploie à travers différents temps et espaces :** entretiens au bureau, visites à l'hébergement, échanges téléphoniques, accompagnements à l'extérieur (tribunal, rendez-vous médicaux, etc.) et actions collectives. Chacun de ces moments constitue une occasion de travailler sur les enjeux et les difficultés rencontrés par les personnes accompagnées.

**Les référentes sociales assurent également deux soirées chaque semaine, ainsi qu'un samedi par mois,** ce qui leur permet notamment d'être présentes auprès des enfants et de soutenir la parentalité

des mères lors de moments clés du quotidien tels que les devoirs, la préparation et la prise des repas, ou encore le coucher.

**Le travail mené par l'équipe du CHU FVV s'appuie sur divers outils.**

Tout d'abord, **un bilan de départ (BDD)** est réalisé avec la personne accueillie. Ce document permet de retracer son parcours de vie à travers plusieurs dimensions : parcours résidentiel, expériences professionnelles, histoire familiale et conjugale. Il vise également à évaluer son niveau d'autonomie dans les démarches administratives, ainsi que ses compétences en matière de savoir-habiter. Le BDD met en évidence les ressources, les expériences, mais aussi les difficultés de la personne. Il est élaboré après plusieurs entretiens et finalisé durant le mois suivant l'arrivée de la résidente.

Le BDD sert ensuite de base pour définir les besoins de la personne accueillie en matière d'accompagnement et détailler les objectifs à atteindre dans le cadre de son accueil au sein du CHU FVV, via **le contrat d'accompagnement individualisé (CAI)**. Ce document, renouvelé tous les trois mois au maximum, est co-construit avec la personne accompagnée afin qu'elle puisse déterminer elle-même les objectifs qu'elle souhaite poursuivre. Cette démarche s'inscrit dans un principe de



co-élaboration la positionnant comme actrice de son propre parcours. Le CAI précise également le rôle de chacun (personne accueillie et référente sociale) dans la poursuite de chaque objectif.

**Au fil de l'accompagnement, l'intervention de la professionnelle se fait progressivement plus discrète, afin de laisser davantage de place à l'autonomie** de la personne et de préparer au mieux sa sortie du CHU FVV.

**Par ailleurs, des réunions d'équipe hebdomadaires sont organisées** pour assurer la cohérence de l'accompagnement mis en place. Elles permettent de croiser les regards, d'analyser les situations à partir de l'intelligence collective et de mobiliser les compétences de chaque professionnelle. Ces temps favorisent également le partage des pratiques et la mise en place des actions collectives.

**En complément, des groupes d'analyse de la pratique**, animés une fois par mois par un professionnel issu d'un cabinet externe de psychologue, sont proposés aux référentes sociales.

Comme indiqué précédemment, **nous savons que les violences ont des conséquences sur différentes dimensions de la vie des victimes, qui constituent autant de freins à leur insertion citoyenne.** C'est pourquoi les professionnelles ont mis en œuvre un accompagnement social global, tout en prenant en compte la spécificité et la vulnérabilité du public accueilli.

## ► ACCÈS AUX SOINS EN RÉPONSE AUX BESOINS DU PUBLIC

**L'accès aux soins constitue un enjeu majeur de l'accompagnement mis en œuvre au CHU FVV.** Les femmes victimes de violences rencontrent souvent des obstacles importants : entrave directe de l'auteur présumé, crainte que les faits soient révélés à un professionnel de santé ou effacement de leurs propres besoins. C'est pourquoi il est essentiel de soutenir activement leur accès aux soins.

**Cet accompagnement commence par l'obtention d'une couverture santé** (aide médicale d'État – AME, Complémentaire santé solidaire – CSS, protection universelle maladie – PUMa). Afin de garantir la continuité du soutien fourni aux femmes

### TÉMOIGNAGE

*« Je souhaite partager mon expérience et exprimer toute ma gratitude envers l'Association, qui m'a accueillie et soutenue durant une période très difficile de ma vie. En tant que femme victime de violences, je me suis sentie écoutée, accompagnée et, surtout, jamais jugée. L'Association m'a beaucoup aidée dans toutes mes démarches administratives, notamment pour l'obtention de mes papiers, qui me paraissait être un véritable obstacle à surmonter. Sans leur soutien, je ne sais pas comment j'aurais pu y arriver seule. Ma référente a été un pilier dans ce parcours : toujours présente, patiente, à l'écoute et d'un grand réconfort moral. Grâce à elle, j'ai pu avancer sereinement et reprendre confiance en moi. Je tiens également à remercier chaleureusement toute l'équipe de l'Association. Chaque personne que j'ai rencontrée a su, à sa manière, m'apporter du soutien, de l'encouragement et de la bienveillance. Leur travail a eu un impact concret et essentiel dans ma vie, et je leur serai toujours reconnaissante pour ce qu'elles m'ont permis d'accomplir. Merci du fond du cœur pour votre engagement, votre humanité et votre présence. » Mme J.*

au-delà du CHU, les travailleurs sociaux facilitent leur mise en relation avec les assistantes sociales des espaces départementaux des solidarités (EDS) ou des centres communaux d'action sociale (CCAS), et les accompagnent physiquement à leurs rendez-vous, selon leur niveau d'autonomie.

**Pour les résidentes, accéder aux soins implique également de prendre conscience de leur corps et de leurs besoins**, et de surmonter leurs appréhensions liées aux consultations médicales (peur d'un diagnostic difficile, anxiété face au médecin ou crainte d'un comportement brusque). Certaines femmes sont rassurées par un accompagnement physique à leurs rendez-vous, réalisé avec leur accord. Cet accompagnement permet de les engager dans un parcours de soins qu'elles n'oseraient pas entreprendre seules.

**En 2025, plusieurs femmes ont été accompagnées auprès de différents professionnels de santé**, y compris auprès de spécialistes. Pour celles d'entre elles qui ne possédaient pas de couverture sociale, nous nous sommes mis en lien avec la Permanence d'accès aux soins de santé (PASS) de Créteil. Un partenariat avec les centres municipaux de santé est également prévu en 2026, afin de faciliter l'accès aux soins de premier recours.



**Un travail a été amorcé sur la santé sexuelle** au moyen d'accompagnements au planning familial. Il sera poursuivi à travers des actions collectives. Les ateliers proposés aborderont la sexualité sous l'angle de la santé, du consentement, de la connaissance du corps et du plaisir – autant de dimensions souvent fragilisées par les violences. La Fédération GAMS de Paris a également été mobilisée pour orienter les femmes victimes de mutilations sexuelles vers un accompagnement spécialisé.

**En 2025, parmi les 18 femmes accueillies, cinq bénéficiaient d'un suivi psychologique**, deux n'étaient pas prêtes pour un tel suivi et onze exprimaient un besoin de soutien dans ce domaine. Un partenariat avec l'Équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP) a permis à plusieurs résidentes de rencontrer l'infirmière et la psychologue, parfois directement au sein de leur lieu d'hébergement afin de réduire l'anxiété liée au premier rendez-vous. Les travailleurs sociaux ont également accompagné les femmes à leurs entretiens extérieurs, après les avoir aidées à se préparer sur le plan des émotions et des appréhensions. Enfin, les professionnelles de l'EMPP sont intervenues ponctuellement en réunion d'équipe pour apporter un éclairage clinique sur les situations complexes.

Bien que ce partenariat représente une avancée, d'autres collaborations restent nécessaires pour renforcer la régularité des suivis thérapeutiques engagés et assurer leur continuité après la sortie du CHU. Un appui plus fréquent lors des réunions d'équipe sera développé avec HandiPsy, et des dispositifs externes à long terme seront mobilisés pour prolonger les suivis psychologiques mis en place.

**L'accès aux soins concerne également les enfants**, dont les besoins de santé se situent à différents niveaux : prise en charge médicale des besoins physiologiques, accès aux centres de protection maternelle et infantile (PMI) pour les enfants de zéro à six ans, et accompagnement physique des mères en cas de maîtrise limitée du français ou d'anxiété élevée. Les adolescents ont été orientés vers l'Hôtel-Dieu pour des bilans complets, suivis de rendez-vous adaptés aux besoins identifiés.

## ► ACCÈS, MISE EN PLACE ET MAINTIEN DES DROITS : L'ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF

L'accompagnement aux démarches administratives constitue un pan non négligeable de l'accompagnement social délivré au CHU FVV. **En effet, la maîtrise de certaines démarches améliorant l'insertion des personnes dans la société, l'enjeu est de leur permettre de s'autonomiser sur ces questions.**

Ainsi, **les référentes sociales** évaluent les capacités des résidentes sur ce registre, les accompagnent physiquement et de manière soutenue si nécessaire (notamment en cas de barrière linguistique ou de crainte des institutions), puis laissent progressivement place à leur autonomie croissante.

L'autonomisation constitue l'objectif principal de l'accompagnement : l'accueil des résidentes au sein du CHU FVV étant provisoire, il s'agit de les soutenir dans l'acquisition de compétences qu'elles mobiliseront par la suite. Des liens avec **les assistantes de service social des EDS** sont établis afin de garantir la pérennité de l'accompagnement social mis en place. Ainsi, à leur sortie, les femmes qui ne seront pas encore prêtes à effectuer seules certaines démarches, parfois complexes, pourront continuer à être accompagnées.

**En matière administrative, les missions des référentes portent principalement sur l'ouverture de droits pour toutes les résidentes**, qui peut concerner :

- **l'accès à des prestations financières** (allocations familiales, revenu de solidarité active – RSA) permettant aux femmes accueillies d'augmenter leurs ressources – ce sujet est crucial afin de sortir de situations précaires, d'augmenter le niveau de vie et le pouvoir d'achat (accès à des denrées alimentaires et à des produits d'hygiène de meilleure qualité), et de faciliter l'accès au logement ;
- **l'accès à une couverture sociale** (PUMa, CSS, AME) permettant véritablement à chaque personne accueillie de suivre le parcours de soins dont

elle a impérativement besoin compte tenu des violences qu'elle a subies ;

- **les possibilités de régularisation en France**, en lien avec des partenaires locaux compétents ;
- **la constitution d'une demande de logement ou d'un dossier à l'intention de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)** – autant de démarches nécessaires pour répondre aux besoins du public accompagné ;
- **la réalisation et l'actualisation des évaluations pour le Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO)**, ainsi que des préconisations de réorientation, en fonction des situations individuelles.

**En 2025, les référentes sociales ont conçu et mis en œuvre un atelier de « gestion administrative »**, après avoir identifié un réel besoin d'étayage en matière non seulement de compréhension des démarches, mais aussi d'organisation des documents administratifs. Une fois ce diagnostic posé, elles ont divisé l'atelier en plusieurs temps, chacun consacré à un petit groupe, afin de favoriser un accompagnement plus soutenu.

### TÉMOIGNAGE

*« Cela fait maintenant presque deux ans que je suis hébergée par le CHU FVV. Pour être honnête, mes deux référentes m'ont énormément aidée à mon arrivée, que cela concerne la gestion et la remise en ordre de mes papiers, la priorisation de mes démarches ou la mise en place d'un cadre pour les enfants. Ma deuxième référente est venue appuyer le travail réalisé, nous soutenir moi et les enfants, me booster et me donner la confiance nécessaire pour ne rien lâcher. C'est pourquoi j'aimerais vraiment remercier la structure : l'équipe y fait un travail impressionnant, nous soutient et nous écoute malgré nos situations difficiles, qui nous ont laissé des séquelles. Malgré tout, elles prennent le temps de nous écouter et d'avancer avec nous. » Mme C.*

Les objectifs de l'atelier concernaient l'identification et la compréhension des différents courriers et documents reçus, ainsi que leur organisation (certaines femmes conservant l'ensemble de leurs documents dans des sacs cabas). Pour les personnes non lectrices, les professionnelles se sont appuyées sur des outils visuels (pictogrammes et images) leur permettant de classer leurs courriers malgré la barrière de la langue. Elles ont également prodigué des conseils afin de répertorier les codes d'accès à certains comptes en ligne – notamment à ceux de la Caisse d'allocations familiales (CAF) et de leur banque.

Les résidentes nous ont adressé des retours positifs sur l'atelier, en soulignant ses bénéfices en termes de vie quotidienne et de développement de l'autonomie. Elles ont également proposé que, dans la continuité de ces séances, des modules numériques soient organisés autour de la gestion administrative. Répondre à ce besoin fait partie des objectifs de l'équipe du CHU FVV : les modules demandés seront mis en place en 2026.

**L'accompagnement à l'obtention d'une adresse de domiciliation administrative**, indispensable à la protection des personnes accueillies, a constitué un dernier axe de travail fondamental. En permettant aux résidentes de recevoir leur courrier sans divulguer l'adresse de leur lieu d'hébergement, en particulier dans le cadre des procédures engagées auprès du juge aux affaires familiales, ce dispositif constitue une mesure essentielle pour prévenir tout risque de repérage par l'auteur des violences et ainsi renforcer leur sécurité.

## ► ACCOMPAGNEMENT AUX DÉMARCHES JURIDIQUES ET TRAVAIL PRÉALABLE SUR LES VIOLENCES

**Après avoir assuré la mise en sécurité des femmes et des enfants accueillis au sein du CHU FVV, nous leur proposons de travailler sur leur rapport à la violence.** En effet, une phase de déconstruction semble nécessaire pour permettre aux femmes de mettre des mots sur leur vécu, d'entendre qu'il s'agit de violences et de qualifier ce qu'elles ont subi comme tel. Au regard des situations qu'elles ont connues, la définition de la violence peut parfois leur paraître floue. Ainsi, il arrive souvent que les professionnelles constatent chez elles une banalisation de certains actes ou de certaines paroles, et une normalisation de la violence.

**Nommer la violence et identifier ses différentes formes** constitue le premier enjeu de l'accompagnement mis en œuvre. Mais au-delà de cet aspect, il est essentiel de travailler autour de l'éventuel sentiment de culpabilité généré par l'auteur présumé des violences : les référentes sociales expliquent alors aux résidentes les étapes du cycle de la violence, ainsi que les différentes phases et mécanismes de l'emprise. Ces explications permettent de souligner le caractère inéluctable de ce qu'elles ont vécu et de restituer la responsabilité des faits au véritable auteur, c'est-à-dire à l'agresseur présumé et non à la victime. Bien souvent, les femmes accueillies estiment qu'elles auraient pu prendre d'autres décisions permettant d'interrompre les violences et d'échapper au contrôle



de l'auteur, évoquant parfois les interrogations de leurs proches (« Pourquoi n'es-tu pas partie ? »). Dans ce cas, l'équipe met en avant la complexité du sujet et présente les différentes étapes à suivre pour sortir de l'emprise.

**Travailler avec les résidentes sur les violences subies permet de les accompagner dans leurs démarches juridiques.** S'agissant des violences conjugales, l'entrée en matière demeure **le dépôt de plainte**. Ce premier pas est pourtant difficile pour les victimes, au regard des problématiques auxquelles elles sont confrontées – crainte des représailles par l'auteur présumé ou sa famille, peur d'être jugée par son propre cercle familial, honte d'exposer son vécu ou encore poids de certains aspects culturels. L'équipe les accompagne donc dans leur réflexion concernant un éventuel dépôt de plainte, tout en sachant que le processus y menant peut être long et ne pas aboutir. Les femmes restent décisionnaires de cette démarche juridique.

L'accompagnement juridique des résidentes par les référentes comprend également **leur information**, notamment par leur mise en lien avec des avocates et leur accompagnement physique à des rendez-vous avec des juristes. Ces rencontres permettent d'obtenir des conseils juridiques précis et adaptés à leur situation individuelle.

Cette année, les référentes ont accompagné trois résidentes lors d'**audiences pénales** dans le cadre du jugement de l'auteur présumé pour violences conjugales. Elles ont décidé d'accompagner physiquement ces femmes car elles connaissent le besoin des victimes de se sentir soutenues dans ces moments forts, douloureux et susceptibles de raviver leurs traumatismes. Leur présence au procès permet de les rassurer et de renforcer la relation éducative de confiance établie avec elles.

Les référentes sociales ont également travaillé avec les résidentes sur la **constitution de leurs dossiers destinés au juge aux affaires familiales (JAF)**, dans l'optique de définir les droits de chaque parent vis-à-vis des enfants du ménage. Cette démarche offre un cadre plus sécurisant aux enfants et, parfois, permet de demander l'interruption des liens père-enfant, l'organisation de rencontres dans le cadre exclusif de visites médiatisées, ou encore le versement d'une pension alimentaire,

qui constitue un soutien financier important pour l'éducation des enfants.

## ► SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

**Au cours de l'année 2025, le CHU FVV a exclusivement accueilli des ménages avec enfants.**

Or, comme indiqué précédemment, les enfants sont co-victimes des violences lorsqu'ils en ont été témoins, voire victimes directes lorsqu'ils en ont fait l'objet. Les violences ont un impact sur le développement à la fois psycho-affectif, moteur et intellectuel, des enfants.

**En accord avec les mères, des liens sont établis avec les établissements scolaires**, afin de recueillir les observations des équipes enseignantes. L'objectif est de disposer d'un point d'appui pour travailler avec l'enfant et sa mère sur des problématiques repérées par l'école, afin d'améliorer l'accès de ce dernier aux apprentissages et de prendre en compte ses difficultés comportementales. Les référentes sociales ont assisté, avec les mères, à des équipes éducatives et à des équipes de suivi scolaire, ce qui leur a permis de relayer à la fois la parole de l'établissement et celle de la mère de l'enfant, et ainsi de fluidifier un dialogue parfois difficile, voire rompu.



En 2025, nous avons pu recueillir la parole de plusieurs mères indiquant céder davantage aux demandes de leurs enfants afin de compenser les traumatismes auxquels ils avaient été exposés. **Le cadre proposé par ces mères pouvait alors s'assouplir au point de ne plus correspondre aux besoins de leurs enfants**, compte tenu de leur âge. Par exemple, certaines d'entre elles laissaient leurs jeunes enfants se coucher tard dans l'idée de leur faire plaisir. Ce constat a conduit les référentes à travailler sur la nécessité d'un rythme adapté à l'âge. Accompagner les résidentes dans différents aspects de leur quotidien de mère seule permet de reconstruire un cadre favorable au développement de leurs enfants. Ainsi, les éducatrices ont expliqué à ces derniers les règles de vie définies par leur mère grâce à des outils visuels adaptés à leur âge (« train du quotidien », planning de la journée illustré par des pictogrammes, etc.). Elles ont également soutenu les résidentes dans leurs décisions, tout en travaillant avec elles sur la culpabilité que peut générer le fait de poser un cadre plus contenant à son enfant (impression de lui confisquer sa liberté, de le priver de plaisir ou de lui infliger un sentiment de frustration).

**Par ailleurs, les professionnelles ont organisé des sorties avec chaque famille.** Ces moments privilégiés ont permis d'offrir aux personnes accompagnées une expérience en dehors du quotidien et centrée sur des activités ludiques. Les résidentes ont souligné le plaisir qu'elles avaient éprouvé à jouer leur rôle de mère dans un contexte plus léger, favorable à la construction de leur relation avec leur enfant



dans un véritable moment de partage. Le fait de s'extraire des difficultés quotidiennes a été identifié comme un facteur favorisant le lien mère-enfant. Ainsi, durant l'année 2025, nous avons organisé des sorties au cinéma ou à la piscine, ainsi que des goûters et des pique-niques. Des balades à Paris ont également permis aux familles d'accéder à la culture et de découvrir la capitale.

## ► « SAVOIR-HABITER » ET ACCÈS AU LOGEMENT OU RÉORIENTATION

**La finalité de l'accompagnement mené au CHU FVV est de permettre à chaque personne accueillie de préparer une sortie la plus adaptée possible.** Cet objectif implique de travailler simultanément sur plusieurs volets : lutte contre les violences, insertion professionnelle, accès au logement et autonomisation dans la gestion quotidienne.

**En 2025, chaque famille a bénéficié d'un accompagnement budgétaire.** Plusieurs ménages disposant de ressources stables ont ainsi pu épargner pour de futurs frais d'installation, que ce soit dans un logement social ou un logement relais. Le « savoir-habiter », qui concerne l'entretien du logement tant sur les plans hygiénique que technique, a également été travaillé avec les familles, que les référentes sociales ont accompagnées avec une posture de type « faire avec », respectueuse du rythme et de l'état psychique de chacune.

# MONOGRAPHIE

## de Madame A. N., accueillie au CHU PVV

« *La collaboration de Madame A. N. et de l'équipe du CHU PVV a permis de poser les bases d'une insertion sociale durable, fondée sur l'autonomie, la sécurité et la reconstruction.* »

### Contexte

**Le CHU PVV a accueilli Madame A. N. et sa fille dans le cadre d'un accompagnement global**, visant à leur offrir un cadre de vie stable et sécurisant et à favoriser leur insertion sociale et administrative. À la suite d'un parcours migratoire complexe et de violences conjugales ayant entraîné précarité et insécurité familiale, Madame A. N. se trouvait dans une situation nécessitant un soutien renforcé. Arrivée en France en novembre 2019, après un départ de Tunisie et un passage par l'Italie, Madame A.N. a séjourné plusieurs mois dans un squat avec le père de son enfant. En mai 2020, elle donnait naissance à sa fille.

**En mars 2020, Madame A.N. a été orientée vers un hébergement d'urgence via le 115.** Elle a alors connu plusieurs changements d'hôtels, souvent inadaptés, avant d'arriver au Centre d'hébergement d'urgence prioritairement dédié aux personnes victimes de violences (CHU PVV) de l'AUVM, le 25 septembre 2024, afin d'y bénéficier d'un accompagnement adapté à sa situation familiale et administrative. Sur le plan juridique, une ordonnance de protection de deux ans a été obtenue en 2023.

### Arrivée au CHU PVV

**Dès son arrivée, Madame A. N. a défini plusieurs objectifs avec l'équipe** du CHU PVV :

- assurer un suivi médical régulier pour sa fille ;

- engager des démarches auprès du juge aux affaires familiales (JAF), afin de clarifier la situation parentale ;
- régulariser sa situation administrative afin d'obtenir un titre de séjour ;
- travailler à son insertion professionnelle, afin de subvenir de manière autonome aux besoins de son enfant.

**Un suivi individualisé** incluant le soutien parental, l'orientation vers un accompagnement psychologique destiné à sa fille et le soutien administratif dans le cadre de sa demande de titre de séjour, a été mis en place. La résidente a également été encouragée à participer à la vie sociale et associative : en avril 2025, elle devenait bénévole au Secours populaire français.

### Protection et réorientation

**Le parcours de Madame A. N. témoigne d'un engagement soutenu et d'une progression significative.** Sa deuxième demande de titre de séjour, pour « vie privée et familiale », a été acceptée. Elle est actuellement en cours de délivrance. Par ailleurs, l'**ordonnance de protection** a constitué un élément clé dans la sécurisation de son parcours et la construction d'un environnement stable pour sa fille.

**Parallèlement, Madame A.N. s'est déjà engagée dans la recherche d'un emploi.** Elle travaille actuellement dans le cadre du dispositif de chèques emploi service universel (CESU), afin de constituer une petite épargne en préparation de son départ.

**Ses demandes de logement social (DLS) et de reconnaissance du droit au logement opposable (DALO) sont à jour**, après avoir été déposées avec l'équipe. Elle est actuellement en attente d'un logement social adapté à sa composition familiale.

La collaboration de Madame A. N. et de l'équipe du CHU PVV a ainsi permis de poser les bases d'une insertion sociale durable, fondée sur l'autonomie, la sécurité et la reconstruction. ■

Monographie

**Par ailleurs, le développement des compétences des résidentes dans les démarches administratives et juridiques a été renforcé.** Les femmes accompagnées ont été encouragées à réaliser elles-mêmes le maximum de démarches, avec le soutien de l'équipe quand cela était nécessaire. Les liens établis avec les assistantes sociales des EDS et des CCAS ont facilité leur accès aux dispositifs de droit commun au-delà du CHU FVV. Les professionnels ont également été formés au système d'information du Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SI-SIAO), afin de systématiser la saisie des demandes d'insertion, actualisées tous les trois mois, ainsi que celle des évaluations, réalisées tous les six mois au minimum.

**Un travail spécifique de décohabitation des aînés majeurs a également été effectué auprès des familles nombreuses,** afin de formuler plusieurs demandes d'orientation et de mieux adapter la taille des unités familiales aux capacités d'accueil. Les référentes sociales ont aussi accompagné les familles dans le renouvellement annuel de leur demande de logement social et dans l'élargissement géographique de leurs recherches, y compris hors d'Île-de-France, afin de maximiser leurs chances d'obtenir un logement.

**À ce jour, six familles sont accompagnées dans le cadre du dispositif Système priorité logement (Syplu),** parmi lesquelles plusieurs ont récemment obtenu leur régularisation administrative. Les démarches nécessaires pour accéder au logement social et remplir les obligations fiscales sont en cours. Le nombre de ménages engagés dans une démarche de reconnaissance du droit au logement opposable (DALO) est équivalent, illustrant la continuité et la cohérence des parcours accompagnés. La création de comptes AL'in (plateforme en ligne d'Action Logement) a permis d'obtenir deux propositions de logement.

**En 2026, l'équipe prévoit d'orienter deux ménages volontaires vers le programme Engagés pour la mobilité et l'insertion par le logement et l'emploi (EMILE),** qui combine emploi, logement et formation des familles concernées dans un autre département, afin d'y favoriser leur insertion durable et autonome.

**La finalité de l'accompagnement mis en place au CHU FVV est de réorienter les personnes accompagnées vers le droit commun et/ou vers des structures généralistes.**

## ▶ ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE

En 2025, un accompagnement à la gestion budgétaire a été déployé afin de **permettre aux ménages**



**disposant de ressources stables d'épargner** pour couvrir les frais d'installation engendrés par l'accès à un logement.

La notion d' « emprise », omniprésente dans les situations de violences conjugales, affecte



également les ressources des femmes qui en sont victimes. **En effet, les violences financières permettent à l'agresseur présumé d'asseoir son emprise sur sa victime en limitant ses possibilités de fuir le domicile, de sortir et de s'émanciper.** Elles participent ainsi à son isolement et nuisent directement à son autonomie. Ces violences prennent différentes formes telles que l'entrave à l'accès à l'emploi (interdiction de travailler ou de parler à ses collègues, traçage des trajets domicile-travail, pressions de l'agresseur exercées sur le lieu de travail), l'accès au compte bancaire accompagné d'un prélèvement des ressources ou encore le versement des allocations sur le compte bancaire de l'auteur présumé.

**Un premier travail consiste à aider les familles accueillies à accéder aux droits auxquels elles peuvent prétendre,** quels qu'ils soient. Ainsi, l'équipe les a accompagnées dans l'ouverture de leurs droits à des prestations familiales, au revenu de solidarité active (RSA) ou encore à une aide financière du Département. Ce travail leur a permis d'accéder à des ressources.

**La moitié des ménages accueillis dans le Service se trouvaient en situation non régularisée, et donc, sans aucune ressource.** Afin de couvrir leurs besoins alimentaires et d'hygiène, ainsi que leurs frais de transport et administratifs, l'AUVM leur a apporté des secours financiers selon ses procédures internes. Les référentes sociales ont également accompagné les familles dans la formulation de demandes d'aides financières auprès du Département, afin de leur permettre de solliciter des ressources externes à l'Association. Grâce à cette démarche, réalisée pour toutes les familles dépourvues de ressources, chacune a bénéficié d'une aide financière correspondant à sa composition familiale. De plus, un travail d'orientation vers les associations de dons de denrées alimentaires leur a permis d'accéder à des colis contenant nourriture et produits d'hygiène.

De plus, **l'AUVM a obtenu des dons de chèques-service de la part de l'association Emmaüs Solidarité,** par l'intermédiaire de la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement du Val-de-Marne (DRIHL UT 94). L'équipe du CHU FVV a pu faire bénéficier les ménages les plus démunis, puis ceux dotés de faibles ressources, de ces chèques, utilisables dans

plusieurs enseignes pour financer des produits alimentaires et d'hygiène.

## ▶ ÉVALUATION DE L'EMPLOYABILITÉ

**Les femmes victimes de violences ont souvent été entravées dans leur accès à l'emploi**, perçu par certains auteurs présumés comme une source de perte de contrôle sur sa victime dans la mesure où il lui permet d'accéder à ses propres ressources et d'échanger avec des collègues, notamment.

**Afin de répondre à cette réalité, l'AUVM a conclu un partenariat avec une entreprise prestataire, spécialisée dans la remobilisation professionnelle et le « cosearching »,** qui anime des sessions d'un mois en petits groupes. Divers ateliers – rédaction de CV, préparation aux entretiens d'embauche, etc. – permettent aux participants de reprendre confiance en eux, d'aller vers les autres et d'acquérir des compétences indispensables dans le monde du travail. En 2025, la grande majorité des sept personnes ayant bénéficié de ce programme en ont souligné les effets positifs sur leur confiance en elles. Certaines ont trouvé un emploi, tandis que d'autres ont accédé à des formations ou à des activités de bénévolat.

**Le niveau de qualification des femmes accueillies constitue un autre frein à leur accès à l'emploi.**

Les professionnelles ont commencé à travailler avec quatre d'entre elles sur des projets d'entrée en formation. Elles ont rencontré de multiples freins à lever, l'entrée en formation imposant parfois la perte d'un emploi stable, ou encore une baisse des ressources.

**D'autres personnes ont été orientées vers des dispositifs proposant des formations courtes incluant des stages en entreprise,** qui ouvrent ensuite sur des contrats à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI).

**Une autre difficulté majeure rencontrée par les résidentes dans leur accès à l'emploi concerne leur régularisation administrative.** Pour surmonter cet obstacle, les référentes ont travaillé en lien étroit avec la préfecture et les partenaires concernés.

**En 2025, cinq résidentes ont exercé une activité de bénévolat.** Les femmes concernées ont exprimé leur satisfaction et leur fierté d'avoir pu aider autrui, notamment au sein d'une association d'aide alimentaire.

**En 2026, nous souhaiterions développer de nouveaux partenariats** avec des associations ou des dispositifs œuvrant en faveur de l'insertion professionnelle. En ce sens, nous avons récemment rencontré le responsable de l'insertion du Programme local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Créteil. Nous envisageons une collaboration pour les femmes dont l'adresse de domiciliation relève du secteur d'intervention de ce dispositif.



## 5. ACTIONS COLLECTIVES ET PARTENARIAT

Le CHU FVV héberge et met en sécurité 14 ménages dans différentes communes du Val-de-Marne. **Certains dispositifs étant sectorisés, nous sommes contraints de développer des partenariats avec différentes associations** pour répondre aux besoins du public sur une même thématique d'accompagnement.

Ainsi, nous avons intégré divers réseaux **Violences intrafamiliales (VIF)**, au sein de différentes communes. Cette démarche nous a permis d'assurer une veille sociale en échangeant sur plusieurs sujets liés aux violences conjugales et intrafamiliales, mais également de rencontrer les acteurs locaux concernés dans chaque commune,

et ainsi de repérer de futurs partenaires avec lesquels collaborer autour des différents aspects de l'accompagnement que nous proposons (santé, parentalité, démarches judiciaires, etc.). Nous avons également participé à des colloques dans différentes communes, au cours desquels nous avons partagé nos idées, augmenté la visibilité du service FVV et rencontré de potentiels partenaires.

Dans la même logique, nous avons travaillé avec différentes **associations de dons alimentaires**, afin de permettre aux ménages de bénéficier de colis de nourriture et de produits d'hygiène en fonction de leur commune d'hébergement.



**Au cours de l'année 2025, plusieurs actions collectives ont été organisées pour travailler sur différents axes.**

Un premier conseil des résidentes s'est tenu afin d'échanger sur le règlement de fonctionnement du CHU FVV, ainsi que sur ses missions et l'accompagnement social proposé. Cette rencontre a permis aux participantes de communiquer au sujet des besoins repérés par les équipes ou exprimés par les résidentes.

L'équipe du CHU FVV a, par ailleurs, porté le projet suivant à l'occasion de la Journée de la Femme : les résidentes ont été invitées à faire photographier soit leur propre image (en portrait ou en pied), soit un objet les représentant – la préférence de chacune dépendant du rapport qu'elle entretient avec son image. Il leur a également été proposé d'associer leur photographie à une phrase de leur choix, en lien avec le sens de cette journée pour elles, ou avec le fait d'être une femme en 2025. Toutes se sont pleinement investies dans ce projet, et leurs photographies accompagnées d'un texte ont été encadrées avant d'être exposés dans les locaux du CHU FVV. Un temps festif et convivial a ensuite été organisé pour leur faire découvrir l'exposition.

En outre, une professionnelle a animé des ateliers de socio-esthétique, qui ont permis aux femmes

accueillies de travailler sur leur image et de reprendre confiance en elles par l'intermédiaire du corps.

L'équipe a également organisé le « dressing solidaire » à plusieurs reprises, afin de permettre aux résidentes de choisir des vêtements, pour elles-mêmes et leurs enfants, au sein de nos locaux.

De plus, les ateliers de *scrapbooking*, un pique-nique collectif et la fête de fin d'année ont constitué des leviers efficaces pour favoriser les rencontres et la convivialité, et ainsi lutter contre l'isolement. Ces temps informels ont permis aux résidentes de partager des moments en dehors des contraintes du quotidien, tout en offrant à l'équipe l'opportunité d'observer les relations mère-enfant dans un cadre différent. En instaurant un environnement chaleureux et accessible, ces activités ont également facilité la création d'un lien de confiance avec les familles, renforcé leur adhésion à l'accompagnement et, ainsi, rendu celui-ci plus constructif et porteur pour elles.

Enfin, tout au long de l'année, l'équipe a bénéficié de formations lui permettant d'assurer une veille sociale et de poursuivre sa montée en compétences grâce à de nouveaux apports théoriques. L'objectif est de transposer sur le terrain les connaissances acquises en formation, dans la perspective d'accompagner le public en répondant au mieux à ses besoins identifiés.



## CONCLUSION

**Plusieurs axes d'action prioritaires se dégagent pour l'année à venir.**

Le développement de **partenariats autour de la santé mentale** restera central. D'une part, nous avons déjà rencontré le médecin psychiatre du dispositif HandiPsy, rattaché à l'Hôpital Paul Guiraud, afin d'envisager une future collaboration offrant à l'équipe un éclairage clinique sur les situations complexes suivies. D'autre part, notre partenariat avec l'équipe mobile psychiatrie et précarité (EMPP) se poursuivra afin d'offrir aux résidentes un suivi psychologique adapté et d'élaborer pour elles des orientations thérapeutiques personnalisées.

Nous souhaitons également élargir nos **partenariats avec des dispositifs facilitant l'accès aux soins pour les personnes dépourvues de couverture sociale**. Cette démarche permettra de garantir la continuité de la prise en charge des femmes accueillies, y compris de celles qui sont en attente d'ouverture de leurs droits, et de renforcer la prévention et leur suivi médical.

Par ailleurs, **l'insertion professionnelle** constituant un levier essentiel pour favoriser une sortie durable des dispositifs d'accompagnement, nous prévoyons de rencontrer différents acteurs locaux et de renforcer nos liens avec le PLIE de Créteil afin de proposer, dans l'ensemble du Val-de-Marne, des parcours adaptés aux besoins des résidentes.

**Les projets collectifs** resteront également un outil clé pour répondre aux besoins identifiés chez les résidentes et favoriser leur participation active. L'équipe réfléchit à de nouveaux moyens d'impliquer davantage les personnes dans la conception et la mise en œuvre des activités, afin de renforcer leur adhésion et leur engagement.

En outre, **la participation aux réseaux VIF et la collaboration avec le SIAO 94** continueront de structurer notre travail, notamment s'agissant des familles présentes depuis plus de 36 mois : les échanges avec ces partenaires nous permettront à nouveau d'identifier les freins à une sortie adaptée, de suivre les indicateurs attendus et de préparer des solutions durables.

Enfin, au-delà d'héberger temporairement les résidentes, notre objectif restera de les accompagner vers **la sortie des violences** et une réorientation adaptée. Chaque action visera à développer leur autonomie, leur sécurité et la construction de leur projet de vie. L'hébergement continuera de se transformer en véritable tremplin vers une inscription dans la société.



# CHIFFRES

2025

## PRINCIPALES DONNÉES ANNUELLES

- Nombre d'admissions en 2025 : **2 situations familiales**, soit 6 personnes.
- Nombre de personnes hébergées : **16 situations familiales**, soit 53 personnes.
- Nombre de places mises à disposition : **50 places**.
- Nombre de nuitées théoriques : **18 250 nuitées**.
- Nombre de nuitées réalisées : **16 556 nuitées**.
- Taux d'occupation globale : **90,72 %**.

Le CHU FVV dépend des orientations effectuées par le SIAO 94. La **diminution du taux d'occupation** observée s'explique par l'**orientation de compositions familiales moins nombreuses** que celles installées (cinq ménages concernés). Malgré ce décalage entre capacité installée et orientation effectuée, nous n'avons pas refusé d'admission au regard du besoin de mise en sécurité évalué par le SIAO 94.

- Moyenne quotidienne : **45,35 personnes**.

## ► SITES D'ACCUEIL

Au 31 décembre 2025, l'ensemble des ménages accompagnés par le CHU FVV était hébergé dans des logements individuels diffus. **Quatorze logements répartis entre dix communes du Val-de-Marne** (Charenton-le-Pont, Chennevières-sur-Marne, Chevilly-Larue, L'Haÿ-les-Roses, Créteil, Limeil-Brevannes, Nogent-sur-Marne, Saint-Maurice, Villeneuve-le-Roi et Fresnes) étaient mis à disposition de l'activité.

**Ces logements, du T1 au T4, étaient adaptés à la composition et aux besoins des familles accueillies.**

Afin de faire bénéficier les personnes hébergées de conditions de vie adaptées, **chaque logement proposé était aménagé et équipé de tout le matériel, notamment électroménager, nécessaire.**

**De plus, dans un souci constant de protection et de sécurisation des personnes accompagnées, plusieurs dispositions spécifiques étaient mises en œuvre :** confidentialité de l'adresse, domiciliation administrative à l'extérieur de l'Association, ainsi que veille quotidienne assurée dans les appartements par des agents de service.

### 1. TRANCHES D'ÂGE (53 PERSONNES)

	Nombre	Pourcentage
0-3 ans	8	15,09
4-10 ans	15	28,30
11-14 ans	5	9,43
15-18 ans	6	11,32
19-25 ans	2	3,77
26-30 ans	5	9,43
31-49 ans	8	15,09
50-60 ans	4	7,57

En 2025, nous avons accueilli :

- **16 adultes,**
- **3 enfants majeurs,**
- **et 34 enfants mineurs.**

## 2. COMPOSITIONS FAMILIALES (16 MÉNAGES)

	Nombre	Pourcentage
Femme + 1 enfant	6	37,50
Femme + 2 enfants	3	18,75
Femme + 3 enfants	3	18,75
Femme + 4 enfants	1	6,25
Couple + 3 enfants	3	18,75

En 2025, les familles monoparentales – majoritairement composées d'une femme accompagnée d'un enfant – représentaient 37,50 % du public accueilli. Bien qu'il s'adresse aux femmes victimes de violences, le CHU FVV proposait aussi 35 places émanant de la transformation de places exceptionnelles. C'est pourquoi, en 2025, 18,75 % du public hébergé était constitué de couples avec enfants.

## 3. DURÉES D'HÉBERGEMENT (53 PERSONNES)

	Nombre	Pourcentage
8 jours à 6 mois	2	3,77
7 à 12 mois	9	16,98
12 à 18 mois	23	43,41
18 à 24 mois	11	20,75
24 à 36 mois	2	3,77
36 à 48 mois	6	11,32

## 4. ORIGINES GÉOGRAPHIQUES (53 PERSONNES)

	Nombre	Pourcentage
Val-de-Marne (94)	53	100
Paris (75)	0	0
Île-de-France (hors 94 et 75)	0	0

L'ensemble des orientations a été effectué par le **SIAO 94**.

## 5. SITUATIONS AU REGARD DU LOGEMENT (53 PERSONNES)

### ▶ À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
Hôtel	26	49,06
Autre dispositif AHI (Accueil hébergement et insertion)	20	37,74
Logement personnel	7	13,20

### ▶ À la sortie

	Nombre	Pourcentage
Maintien à l'AUVM	45	84,91
Relogement	8	15,09
Autre dispositif AHI (Accueil hébergement et insertion)	0	0,00

L'accompagnement mené en 2025 a permis à **8 personnes** (soit deux ménages) d'accéder à un **relogement**.

## 6. RESSOURCES (19 ADULTES)

N.B. Le total des pourcentages est supérieur à 100 %, car une même personne peut disposer de plusieurs types de ressources.

### ▶ À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
Sans ressources	7	36,84
Allocations familiales	7	36,84
RSA (revenu de solidarité active) socle	2	10,53
Revenus du travail	2	10,53
Prime d'activité	2	10,53
PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant)	2	10,53
Pension alimentaire	1	5,26
CF (complément familial)	1	5,26
AAH (allocation aux adultes handicapés)	1	5,26
AEEH (allocation éducation enfant handicapé)	1	5,26

### Revenus issus du travail uniquement (2 personnes en emploi)

	Nombre	Pourcentage
Entre 1 101 et 1 500 euros	2	100

### ▶ À la sortie

	Nombre	Pourcentage
Allocations familiales	8	42,11
Sans ressources	7	36,84
Revenus du travail	5	26,32
RSA socle	2	10,53
PAJE	2	10,53
Prime d'activité	1	5,26
AEEH	1	5,26
CF	1	5,26
Pension alimentaire	1	5,26
AAH	1	5,26
RSA majoré	1	5,26

## Revenus issus du travail uniquement (5 personnes en emploi)

	Nombre	Pourcentage
Entre 751 et 1 100 euros	3	60
Entre 1 101 et 1 500 euros	1	20
Entre 1 501 et 2 000 euros	1	20

## 7. SITUATIONS AU REGARD DE L'EMPLOI (19 ADULTES)

### ▶ À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
Sans emploi	17	89,47
CDI (contrat à durée indéterminée) temps plein	2	10,53

### ▶ À la sortie

	Nombre	Pourcentage
Sans emploi	14	73,68
CDI temps partiel	2	10,54
CDI temps plein	1	5,26
Intérim	1	5,26
Formation non rémunérée	1	5,26

## 8. PROTECTION SOCIALE (19 ADULTES)

### ▶ À l'entrée

	Nombre	Pourcentage
AME (Aide médicale d'État)	7	36,84
PUMa + CSS (Complémentaire santé solidaire)	6	31,58
PUMa (Protection universelle maladie)	4	21,05
Aucun droit	2	10,53

### ▶ À la sortie

	Nombre	Pourcentage
AME	10	52,63
PUMa + CSS	7	36,84
PUMa	2	10,53
Aucun droit	0	0,00

## 9. SITUATIONS AU REGARD DE LA SANTÉ

### ▶ Adultes (19 adultes concernés)

*N.B. Pourcentage réalisé sur la base de 19 adultes (le besoin de soins à l'admission concernait 100 % de l'ensemble des ménages reçus).*

	Nombre	Pourcentage
CMP (centre médico- psychologique)	8	33,33
Médecine générale	7	29,17
Hospitalisation	3	12,50
Optique	2	8,33
Grossesse	1	4,17

En 2025, un adulte (soit 5,26 % des 19 adultes accueillis) bénéficiait d'une reconnaissance de handicap par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), à un taux supérieur à 80 %.

## ► Enfants (34 enfants concernés)

N.B. Pourcentage réalisé sur la base de 34 enfants. Le besoin de soins à l'admission concernait 100 % de l'ensemble des enfants reçus.

	Nombre	Pourcentage
Médecine générale	24	100,00
Dentaire	10	41,67
CMPP (centre médico-psycho-pédagogique)	5	20,83
Hospitalisation	5	20,83
Optique	5	20,83
PMI	4	16,67

Notons qu'en 2025 :

- **un enfant (soit 4,17 % des 34 enfants accueillis) bénéficiait d'une reconnaissance de handicap** par la MDPH, à un taux de handicap supérieur à 80 % ;
- **8,33 % des ménages accueillis étaient soutenus par une mesure d'aide éducative.** En effet, une famille bénéficiait d'une mesure d'AED (aide éducative à domicile) et une autre, d'une mesure d'AEMO (action éducative en milieu ouvert).

## 10. SITUATIONS ADMINISTRATIVES (16 MÉNAGES)

Enfin, soulignons qu'au 31 décembre 2025, le CHU FVV accueillait 7 ménages dont les **droits administratifs** étaient incomplets, contre 9 ménages dont les droits administratifs étaient complets.



4 rue du Docteur Calmette 94310 ORLY

Tél : 01 45 97 24 05 • [info@auvm.org](mailto:info@auvm.org)

N° SIRET : 332 335 702 000 46 • Code APE : 8790 B

[www.auvm.org](http://www.auvm.org)